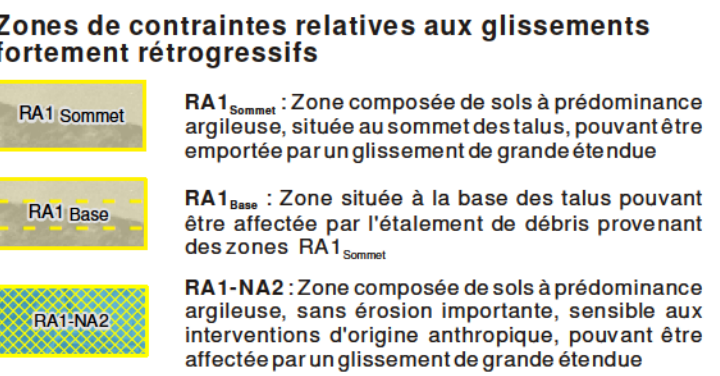
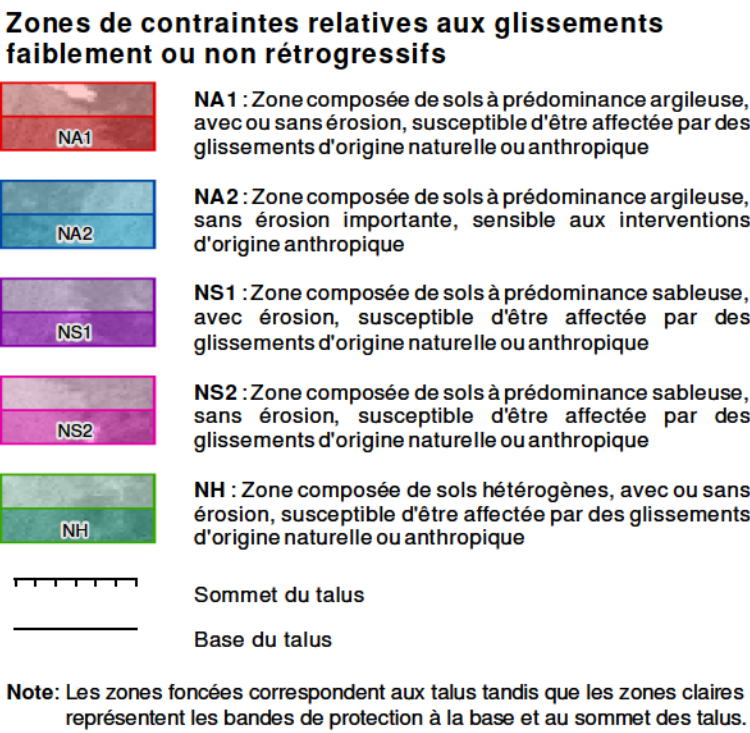
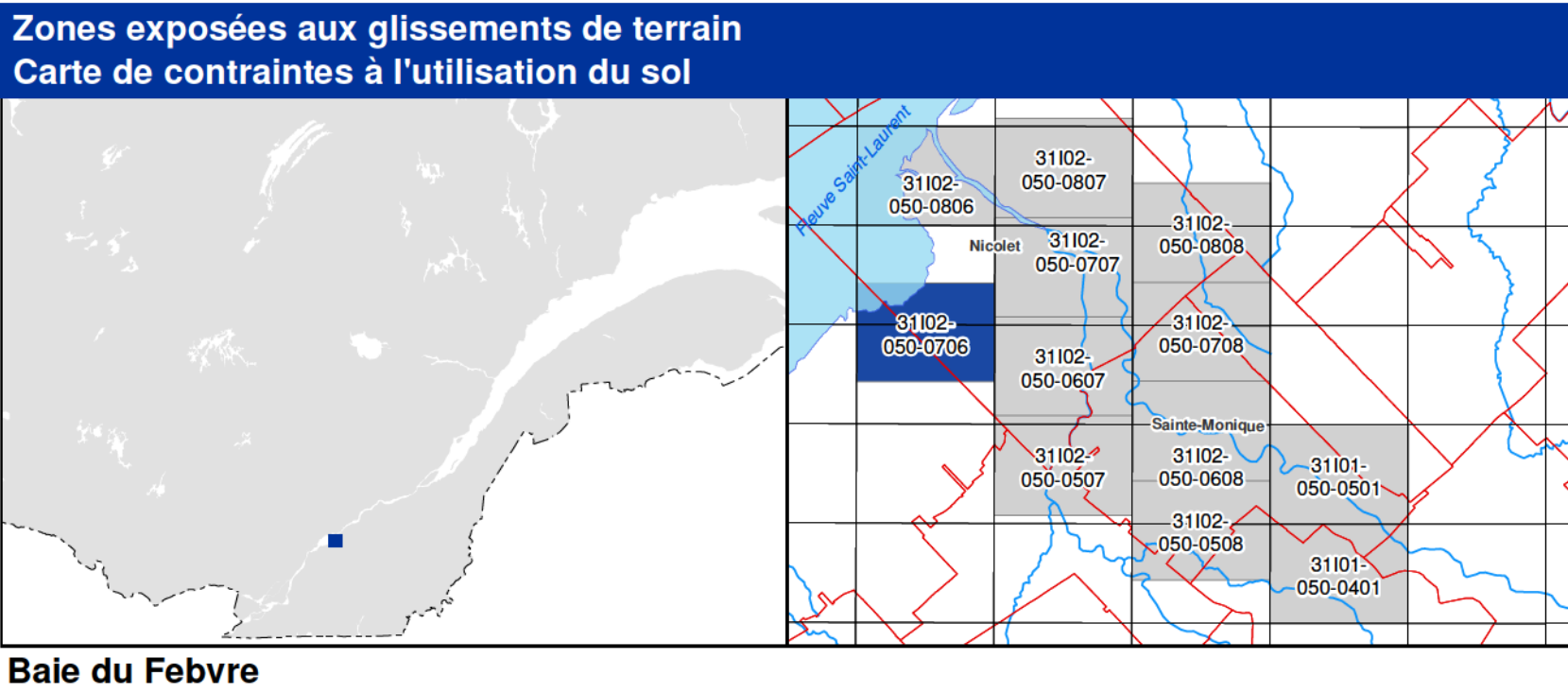
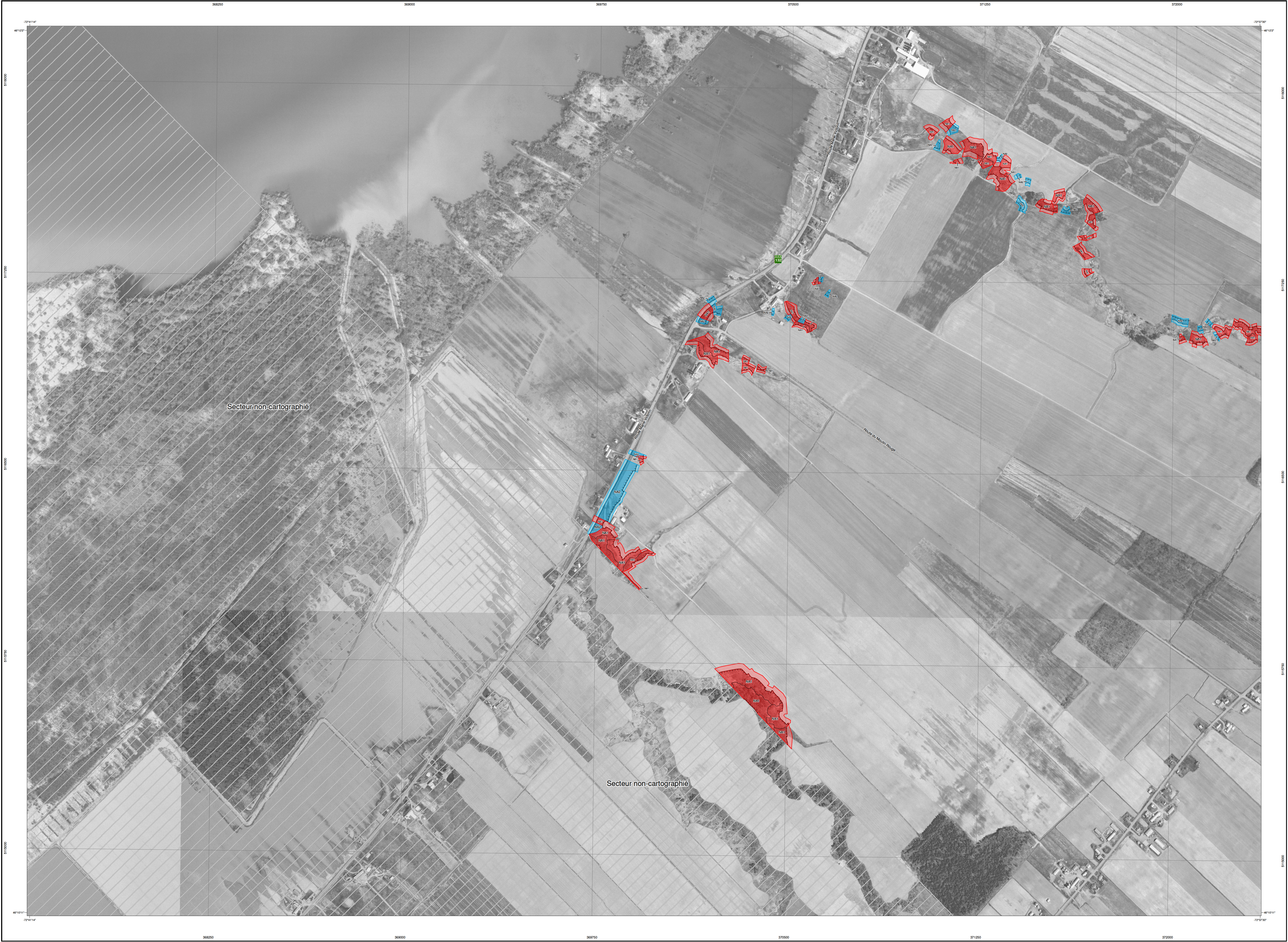


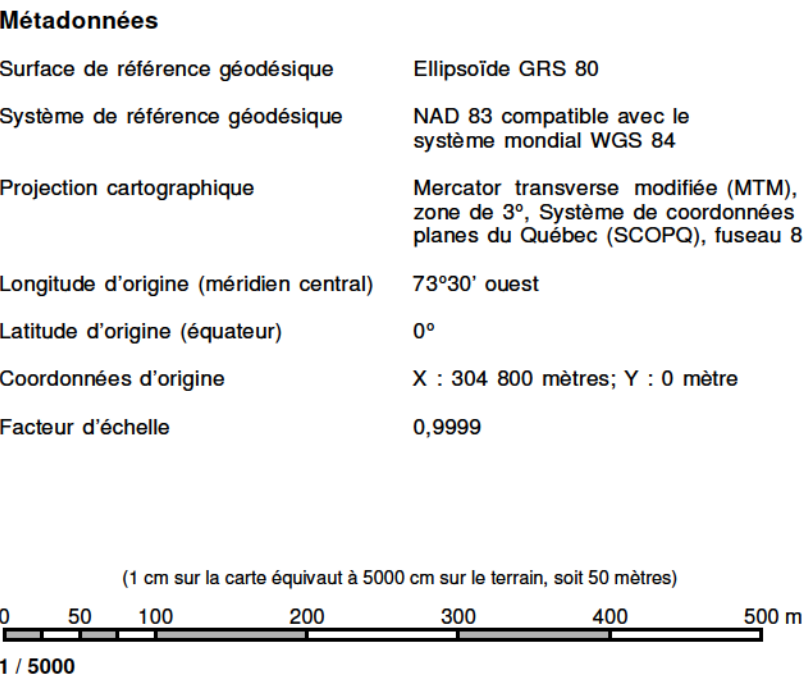


Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à avoir des degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.



Sources Données : Relevés géotechniques de terrain	Organisme Ministère des Transports du Québec	Date / Année 2003 / 2007
Hypsométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000	Ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec	1997 et 2004
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté	Ministère des Transports du Québec	6 décembre 2003
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 (C05800121, C05800176 et C05800178)	Ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec	10 mai 2005
Réalisation Production : Ministère des Transports du Québec Direction du laboratoire des chaussées Service de la géotechnique et de la géologie Version 1.1 (février 2015)		
© Gouvernement du Québec Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1 ^{er} trimestre 2015		